

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre 3^e N° 73.

SIGNALEMENT.

Le Sr^o Vic. Julien-François-Marie Baulange

natif de St. Mamet

demeurant à ———

allant à Madrid

âgé de = 15 = ans, taille d'un mètre
13 centimètres

cheveux chât.-clair front étroit

sourcils — yeux gris

nez ord.^e bouche moy.^e

barbe " menton à fumette

visage ovale teint coloré

SIGNES PARTICULIERS :

Sévéres cicatrices sur front.
à droite.

PIÈCES DÉPOSÉES.

Mme B.

FAIT à Aurillac, le 19 juillet 1862.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :



T. Mornet, le 18 juillet 1862.

A Monsieur le Préfet du Cantal,

Monsieur le Préfet,

Signalement.

Age de 15 ans
taille d'un mètre 48 cent.
Cheveux châtains clairs
front étroit
lourds châtains clairs
yeux gris
nez ordinaire
brosse moyenne
menton à foretelle
barbe point
teint coloré
visage ovale
legère cicatrice sur le côté
Droit du front.

M. Julien Louis Mornet, sans profession
demeurant au chef lieu de la commune de Saint-
Mamet-la-Salvetat, le l'honneur de vous prier de
vouloir bien lui délivrer un passe-poit pour
aller à Madrid (Espagne).

C'est ce que j'attends de votre bonté,

Monsieur le Préfet,

Je suis très humblement,

Julien Mornet

Le Maire de la commune de Saint-Pierre-
la-Salvetat, soussigné, considère que le dit
M. Julien Louis Mornet, dont la signature
et ce certificat, est de bonne conduite et qu'il
a la recommandation de sa mère, Jeanne
Mornet veuve de la mère, soussignée,
et Paris :

qu'il obtienne le passe-poit qu'il sollicite,
T. Mornet, le 18 juillet 1862

Le Maire

Labrousse

Signature de la mère
Mornet

